

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2024

Le 27 mai 2024 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charnizay dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Serge GERVAIS, Maire, conformément aux dispositions des articles L2121-7 à L2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 22 mai 2024

Présents

Serge GERVAIS, Jean-Paul BOTTIER, Michel CHAIGNEAU, Clémentine DENIS, Denis GARNIER, Annette JULIEN, François LACOFFRETTE, Chantal POINTEAU, Lucie TROTIGNON

Excusés : Vivien BRUNEAU (pouvoir donné à Serge GERVAIS), Jean-Louis MOREAU, Denis RAGUIN

Absente : Émilie BAUDRY

Ordre du jour

- Approbation des PV des 25 mars et 11 avril 2024 ;
- Bar : compte-rendu de la rencontre « municipalité – associations », devenir et fonctionnement de l'établissement ;
- Plan d'eau : régie de pêche ;
- Demande de subvention de l'Association pour le Souvenir de la Bataille de Péchoire pour l'exposition sur le 80^{ème} anniversaire de la libération de la France de l'occupation nazie
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 20 h 32 et invite l'assemblée à désigner la secrétaire de séance en la personne de Mme Annette Julien qui se porte volontaire.

Approbation des PV des 25 mars et 11 avril 2024

Les membres présents adoptent, sans réserve, le procès-verbal de séance du 25 mars 2024.

Quant au procès-verbal du 11 avril, Chantal Pointeau proposera une rédaction plus détaillée du paragraphe «Vote du Budget 2024» avant son approbation lors d'une prochaine séance.

Bar : compte-rendu de la rencontre « municipalité – associations », devenir et fonctionnement de l'établissement

L'établissement est fermé depuis le 11 avril dernier faute de repreneur. Plusieurs associations charnizéennes se disent prêtes à faire vivre le lieu (soirées à thème, autres activités). D'accord sur le principe de mise à disposition ponctuelle et gracieuse du local, la municipalité se renseignera quant à l'assurance, réfléchit au règlement intérieur, aux jours et horaires d'ouverture...

Le logement situé au-dessus du bar-restaurant, et communiquant avec le local commercial, est actuellement en cours de rénovation.

Plan d'eau : régie de pêche

Compte-tenu des dernières inondations l'ouverture de la pêche au plan d'eau communal est reportée au 1^{er} juin prochain.

Messieurs Jean-Louis MOREAU et Michel CHAIGNEAU sont respectivement nommés régisseurs titulaire et suppléant, et madame Gaborieau attachée aux comptes en sa qualité de secrétaire de mairie. Les tarifs sont inchangés : 8 € par jour, à partir de 12 ans et 3 € par jour moins de 12 ans.

Sont abordés la signalisation du plan d'eau, de ses tables de pique-nique, et la pose de poubelles.

Demande de subvention de l'Association pour le Souvenir de la Bataille de Péchoire pour l'exposition sur le 80^{ème} anniversaire de la libération de la France de l'occupation nazie

La demande de subvention de 100 € est acceptée à l'unanimité. Pour information, la cérémonie commémorative annuelle aura lieu le 21 juillet prochain sur le site de Péchoire.

Questions diverses

- élections européennes le 9 juin, les élus sont invités à tenir le bureau de vote ;
- l'inauguration de l'extension des vestiaires du stade est fixée au 22 juin ;
- écoulement des eaux pluviales « Rue de La Rousselière » ;
- les importantes dégradations du chemin de La Gaillardière ;
- 29 : les derniers effectifs de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Serge GERVAIS remercie l'assemblée et lève la séance à 21 h 35.